

Section I. Avis de Demande de Propositions

AVIS DE DEMANDE DE PROPOSITIONS INTERNATIONAL OUVERT N°PRODER/A4/S/2023-2024 POUR LE RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE DE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT, SUIVI ET COACHING DANS LE CADRE D'UN PROCESSUS D'ACCELERATION-CONSOLIDATION D'ENTREPRISES AGROSYLVOPASTORALES ET HALIEUTIQUES EXISTANTES.

DATE DE PUBLICATION : le 31/...5.../ 2024

DATE LIMITE DE DEPOT DES PROPOSITIONS : le 15/...7.../ 2024 à 10heures

1. Le gouvernement du Burundi a obtenu du fonds international de développement agricole (FIDA) un financement destiné à couvrir le coût du programme de développement de l'entrepreneuriat rural (PRODER) et envisage d'en faire partiellement usage pour s'adjoindre des services d'accompagnement, suivi et coaching dans le cadre d'un processus d'accélération d'entreprises agrosylvopastorales et halieutiques.

L'utilisation des fonds du FIDA est soumise à l'approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l'accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu'une quelconque partie invoquerait dans le cadre du PRODER.

2. L'Accord de financement du PRODER a été signé à Bujumbura, le 27 avril 2022, pour un montant de 53,700 millions USD et pour une durée de sept (7) ans.

La présente activité est financée par le PRODER sur PRET N° 2000004133 et DON N° 2000004134 du FIDA.

3. Le but du PRODER est de contribuer à la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la nutrition et de la sécurité alimentaire des communautés rurales par la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des entreprises agropastorales. Le PRODER s'inscrit dans la droite ligne du Gouvernement de transformer en entrepreneurs les agri-éleveurs en général et les jeunes du milieu rural en particulier.

Le programme est structuré en trois (3) composantes :

- **la Composante 1** : Développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux, dont la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et femmes ;
 - **la Composante 2** : Promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales, comprenant l'amélioration de l'accès à la terre et aux actifs pour l'entrepreneuriat agricole et le développement des infrastructures de production et d'accès au marché ;
 - **la Composante 3** : Renforcement Institutionnel et Gestion du Programme.
4. Le présent avis de Demande de Propositions fait suite à l'avis général de passation de marchés paru sur le site web des programmes et projets du FIDA au Burundi le



04/9/2023 et sur le site Web des marchés publics le 06/9/2023, ainsi que dans le Renouveau le 19/9/2023.

5. Le **PRODER** vous invite à présent à soumettre des propositions en vue de la fourniture des services de conseil énumérés ci-après: « **services d'accompagnement, suivi et coaching dans le cadre d'un processus d'accélération d'entreprises existantes agrosylvopastorales et halieutiques** ». Des précisions concernant lesdits services figurent dans le mandat.

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales, résidant au Burundi, participant à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement de soumissionnaires et possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché. Ne peut pas participer à l'Appel d'Offres toute société de conseil concernée par l'une des règles d'incapacités énumérées à l'article 161 du Code des marchés publics du Burundi, promulgué le 29 janvier 2018.

6. La société de conseil sera choisie selon la méthode dite "**Sélection à Moindre Coût**" et les procédures décrites dans le présent demande de propositions, conformément aux politiques exposées en détail dans la dernière version des Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets qui ont été établies par le FIDA et approuvées par le Conseil d'administration du Fonds, ainsi que dans le Guide pratique de passation des marchés du FIDA.
7. Le Dossier de Demande de propositions peut être consulté au secrétariat du Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural « **PRODER** », sise au 30è Avenue du Large ; Immeuble des Projets/Programmes financés par le FIDA au Burundi ; 1^{er} étage, Tél 22 21 12 01 et www.programmefidaburundi.org.

Il peut être obtenu à l'adresse indiquée ci-dessus moyennant paiement d'un montant non remboursable de deux cent mille Francs Burundi (Bif 200.000) dont la moitié cent mille (100.000 BIF) sera versée sur le sous- compte des recettes non fiscales de l'Etat n° CC10003 ouvert à la BRB et l'autre moitié cent mille (100.000 BIF) sur le compte n° CC13915 03104582302 ouvert à la BRB au nom du **PRODER** /recettes internes.

9. Toute question concernant le présent dossier de demande de propositions doit être adressée par écrit au Coordonnateur du **PRODER** à l'adresse ci-dessus ou par courriel à nti.comeprogrammesfidaburundi.org avec copie à egidiusniyo@yahoo.com en mentionnant la référence de la publication , au moins dix (10) jours calendriers avant la date limite de remise des offres figurant au point 16 ci-dessous. L'Acheteur répondra par courrier physique ou par courriel à toute demande d'éclaircissements relatifs au Dossier d'Appel d'Offres, qu'il aura reçue.
10. Les propositions doivent être rédigées en langue française. Les dispositions et le format des formulaires de soumission types inclus dans le présent Dossier de demande de propositions doivent être strictement respectés.

Elles seront présentées en quatre (4) exemplaires dont un (1) original et trois (3) copies.

Les propositions seront présentées dans deux enveloppes distinctes, une contenant la proposition technique et une autre contenant la proposition financière.

Les deux enveloppes seront glissées dans une troisième enveloppe extérieure sans aucun signe distinctif et portant mention « **A Monsieur le Coordonnateur du PRODER, Propositions pour le recrutement d'un prestataire de service**



d'accompagnement, suivi et coaching dans le cadre d'un processus d'accélération d'entreprises existantes agrosylvopastorales et halieutiques, à n'ouvrir qu'en séance publique du 15/07/2024 ».

Si une enveloppe n'est pas marquée comme indiqué ci-dessus, le PRODER ne sera en aucun cas responsable si l'offre est égarée ou si elle est ouverte prématurément par mégarde.

NB : Les propositions techniques et financières des soumissionnaires doivent être paginées et doivent avoir une table des matières. La proposition financière devra porter le nom et l'adresse du soumissionnaire pour son identification à l'ouverture des propositions financières.

11. La durée de la mission est prévue pour toute la période du programme sur base des contrats de performances annuelles articulées sur les Programmes de Travail et Budget Annuel (PTBA).

12. La demande de propositions comprend les documents suivants:

Partie 1 - Procédures relatives aux propositions et à la sélection

- Section I. Lettre d'invitation à soumissionner
- Section II. Instructions à l'intention des consultants et cabinets de conseil
- Section III. Données particulières de la Demande de propositions
- Section IV. Critères de qualification et d'évaluation
- Section V. A. Formulaire relatifs à la proposition technique
- Section V. B. Formulaire relatifs à la proposition financière
- Section VI. Mandat

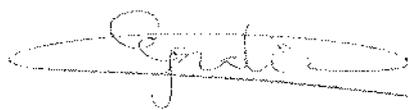
Partie 2 - Conditions contractuelles et formulaires spécifiques aux marchés

- Section VII. Contrat et conditions contractuelles générales (CCG)
- Section VIII. Conditions contractuelles spéciales (CCS), annexes au contrat et formulaires spécifiques aux marchés
- Section IX. Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

13. La proposition que vous êtes invité à soumettre doit l'être au plus tard le 15/07/2024 à 10 heures, heure locale, à l'adresse renseignée ci-dessous. Les propositions soumises seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants dans la salle des réunions situées au 1^{er} étage de l'immeuble des Projets financés par le FIDA au Burundi, le 15/07/2024 à 10 heures 30 minutes.

14. Elle doit être valable pour une durée de cent vingt (120) jours, à compter de la date de soumission susmentionnée. Durant cette période, la société de conseil est tenue de s'assurer que les membres du cadre organique dont il est fait mention dans la proposition demeurent disponibles.

15. Les propositions seront constituées des documents administratifs & techniques d'une part, et d'une proposition financière d'autre part, et **séparément**.



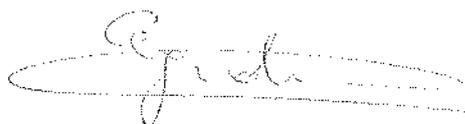
A. Documents administratifs et techniques :

a) Documents administratifs

- 1) Habilitation du signataire de l'offre à engager le soumissionnaire ;
- 2) La preuve d'achat du dossier de demande de propositions technique et financière portant le numéro du dossier de demande de propositions ;
- 3) L'accord d'association notarié en cas de groupement ;
- 4) L'engagement authentifié du groupement à rester solidaire pendant toute la durée du contrat ;
- 5) Une copie des statuts du Bureau notariés présenté par chaque soumissionnaire en cas de groupement ;
- 6) Le certificat d'immatriculation fiscale (NIF), il est aussi exigé à chaque soumissionnaire en cas de groupement ;
- 7) L'attestation de non redevabilité aux impôts et taxes en délivrée par l'Office Burundais des Recettes (OBR) ou délivré par l'organe équivalent pour les étrangers en cours de validité (elle est aussi exigée à chaque soumissionnaire en cas de groupement) ;
- 8) L'attestation de non redevabilité à l'Institut National de Sécurité Sociale (INSS) ou délivrée par l'organe équivalent pour les étrangers en cours de validité (elle est aussi exigée à chaque soumissionnaire en cas de groupement) ;
- 9) Attestation de non faillite délivrée par le Tribunal de Commerce en cours de validité ou délivrée par l'organe équivalent pour les étrangers (elle est aussi exigée à chaque soumissionnaire en cas de groupement) ;
- 10) Une attestation de non exclusion à la commande publique délivrée par une autorité de régulation des marchés ou un organe équivalent pour les étrangers (elle est aussi exigée à chaque soumissionnaire en cas de groupement)
- 11) L'adresse physique et électronique complète du soumissionnaire.

b) Documents techniques

- 1) La lettre de soumission de la proposition technique conformément au modèle technique n°1) ;
- 2) Structure organisationnelle du consultant ou cabinet de conseil (Formulaire technique n°2) ;
- 3) Expérience du consultant ou cabinet de conseil (Formulaire technique n°3) ;
- 4) Les observations et/ou suggestions du bureau sur les Termes de référence (Formulaire technique n°4)
- 5) Description de l'approche, de la méthode et du plan de travail proposé pour accomplir la mission (Formulaire technique n°5) ;
- 6) La composition de l'équipe et les responsabilités de ses membres (Formulaire technique n°6) ;
- 7) Calendrier de mobilisation du personnel (personnel professionnel essentiel et personnel d'appui) (Formulaire technique n°7) ;
- 8) Le calendrier des activités et programme de travail (Formulaire technique n°8) ;
- 9) CV des membres du cadre organique proposé : Les curricula vitae (CV) pour le personnel clé proposé (Formulaire technique n°9) signés par leurs propriétaires et les copies **originaux** des diplômes certifiées conformes aux originaux délivrés par le Ministère ayant l'éducation dans ses attributions avec les copies des attestations de service rendu.
- 10) Une preuve de capacité financière à exécuter la mission : un chiffre d'affaires moyen pour les trois dernières années de deux cent millions de francs burundais (Bif 200.000.000) ou de 69 690 USD, prouvé par des états financiers vérifiés par le fisc ou des preuves de disponibilité de ce montant (ligne de crédit livrée par une institution financière) (Formulaire technique n°10)



- 11) Procédures, litiges, arbitrages, actions en justice, plaintes, enquêtes et différends auxquels le consultant ou le cabinet de conseil a été ou est partie (Formulaire technique n°11)
- 12) Une liste du matériel à mobiliser pour l'accomplissement de l'activité ne faisant pas objet de cotation ;

N.B. : La proposition technique ne devra comporter aucun élément en rapport avec la proposition financière.

B. Documents constituant la proposition financière :

- La lettre de soumission de la proposition financière (FIN-1) ;
- Récapitulatif du montant de la proposition (FIN-2)
- Ventilation du montant par activité (FIN-3)
- Ventilation de la rémunération (FIN-4)
- Ventilation des frais remboursables (FIN-5)

Les frais remboursables couvrent les indemnités de subsistance sur terrain, les déplacements sur terrain (véhicules plus carburant), les frais de mission des experts et personnel d'appui, les frais de communication, les frais de production des rapports etc. ;

N.B : L'absence ou la non-conformité de l'un des documents ci-dessus entraîne le rejet de la proposition lors de l'analyse. Toutefois, en cas de doute ou d'imprécision sur le plan administratif, il pourra être demandé à un soumissionnaire de répondre, dans un délai de trois (03) jours ouvrables, à une demande d'éclaircissements conformément à l'article 183 du Code des Marchés Publics du Burundi.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Coordonnateur du PRODER

NTIRANYIBAGIRA Côme



Section VI. TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE DE SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT, SUIVI ET COACHING DANS LE CADRE D'UN PROCESSUS D'ACCELERATION D'ENTREPRISES AGROSILVOPASTORALES ET HALIEUTIQUES

1. Client

Le client de cette mission est le Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural (PRODER) dont l'Accord de financement a été signé à Bujumbura, le 27 avril 2022, pour un montant de 53,700 millions USD pour une durée de (7) ans. L'Accord de financement est entré en vigueur le 25 août 2022.

2. Présentation du PRODER

Le Gouvernement de la République du Burundi a obtenu un Don et un Prêt du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) pour le financement du Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural (PRODER) dont l'Accord de financement a été signé à Bujumbura, le 27 avril 2022, pour un montant de 53,700 millions USD et une durée de (7) ans. L'Accord de financement est entré en vigueur le 25 août 2022.

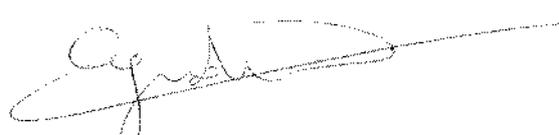
Le PRODER sera exécuté durant sept ans (2022 à 2029) dans les zones rurales. La visée du Gouvernement est d'avoir une portée nationale ; en fonction de la disponibilité des financements FIDA11, le PRODER interviendra dans dix provinces où le FIDA intervient déjà notamment à travers le PIPARV-B et le PAIFAR-B : Bubanza, Cibitoke, Muramvya, Rutana, Ruyigi, Karuzi, Kayanza, Ngozi, Gitega et Muyinga pour capitaliser sur l'approche programme du FIDA au Burundi et dans deux autres provinces Makamba et Bururi. Les possibilités d'extension des interventions aux provinces restantes seront progressivement analysées et discutées tenant compte de la disponibilité des financements (FIDA12-13). Le choix des provinces d'intervention tient compte des critères suivants: (i) l'incidence de la pauvreté ; (ii) le niveau de vulnérabilité à l'insécurité alimentaire, nutritionnelle et aux effets du changement climatique; (iii) le potentiel de développement rural et les possibilités pour l'intensification des activités agrosilvopastorales et halieutiques, (iv) les conditions favorables à l'installation et l'insertion des jeunes et (v) les possibilités d'extension de l'intervention du FIDA pour couvrir les provinces/communes non suffisamment couvertes de manière à optimiser l'impact des interventions sur les cibles.

2.1 Structure générale du PRODER

Pour atteindre les objectifs indiqués ci-haut, le PRODER comprend 2 composantes techniques : développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux, (ii) promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales, et une composante liée à la gestion et la coordination : (iii) Renforcement Institutionnel et Coordination du Programme.

Composante 1 : Développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux

Elle vise à offrir aux jeunes la possibilité d'intégrer l'écosystème de l'agro-industrie, en qualité de porteur d'une entreprise rurale ou d'employé rural. Elle contribuera



également à diversifier, à augmenter et à améliorer la qualité de l'offre des services et des biens essentiels pour le développement des entreprises rurales en les rendant sensibles à la nutrition, au genre et résilientes au changement climatique, en utilisant des technologies durables et de bonnes pratiques. La composante comprend deux sous composantes :

Sous-composante 1.1 : Promotion des entreprises des jeunes ruraux,

Produits attendus :(i) Au moins 52.000 porteurs d'initiatives économiques et d'entreprises ont conclu avec le PRODER des conventions de formation et d'accompagnement pour la maturation de leur projet d'entreprise et l'élaboration de plans d'affaires bancables

Sous-composante 1.2 : Appui au développement d'entreprises rurales viables.

Produit attendu 1 : 7 840 micro-petites entreprises rurales viables créées ou consolidées grâce à la subvention du PRODER (maxima : 90 pour cent pour les entreprises en création et 75 pour cent pour les entreprises en accélération/consolidation) et aux apports complémentaires des promoteurs et 39.000 emplois ruraux décents et durables créés ou consolidés dans la zone d'intervention du programme. Tout en respectant ces maxima, les montants des subventions et apport des promoteurs sont indicatifs car seront déterminés dans chacun des cas après une analyse approfondie des plans d'affaires.

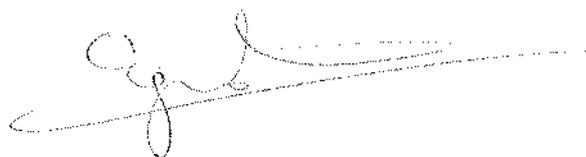
Composante 2 : Promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales

Cette composante vise à fournir aux jeunes ciblés en particulier les groupes vulnérables un environnement propice à la création et/ou au développement de leurs entreprises. Elle est répartie en 2 sous composantes :

Sous-composante 2.1: Amélioration de l'accès à la terre et aux actifs pour la nutrition et l'entreprenariat agricole

Produits attendus 1 : Au moins 40.000 porteurs de projets agricoles en particulier les jeunes et les peuples autochtones (« Batwa ») ont accès à la terre à raison d'au moins 0,5 ha par personne soit environ 20.000 ha des terres pour la production agropastorale et halieutique et l'application des connaissances acquises dans le cadre de l'incubation, mobilisées à cet effet. 69 pour cent et 21 pour cent de ces terres relèvent respectivement du domaine public et des coopératives.

Produit attendu 2 : Au moins 80 pour cent de terres mobilisées sont soumises à une gestion résiliente au changement climatique, grâce à la mise en œuvre d'un ensemble de pratiques de gestion durable et à un usage foncier sécurisé.



Sous-composante 2.2 : Développement des infrastructures pour la production et l'accès au marché

Produit attendu 1 : Au moins 40.000 membres des ménages vulnérables incluant des jeunes et femmes exploitant environ 0,5 ha de terres des collines aménagés par personne, pour environ 20.000 ha collinaires aménagés et 0,27 ha de terres de marais par personne pour environ 1.000 ha de marais.

Produit attendu 2 : Au moins 30.000 personnes accéderont aux 4 hangars/silos, et 100 magasins de stockage, un abattoir moderne, une usine de transformation de la viande, une usine d'emballage, et/ou emprunteront les 100 km de pistes de désenclavement de bassins de production réhabilités/construits.

Composante 3 : Renforcement Institutionnel et Coordination du Programme

L'objectif de la composante est de renforcer les capacités du MINEAGRIE et de l'Unité de Gestion du Programme pour une exécution efficace contribuant à la transformation rurale.

2.2 Zones d'intervention du PRODER

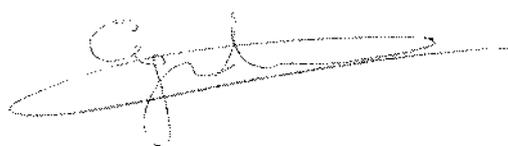
Le PRODER sera exécuté dans 12 provinces à savoir Bubanza et Cibitoke pour la région Ouest, Kayanza, Ngozi et Muyinga pour la région nord, Gitega, Karusi et Muramvya pour la région centre et Bururi, Makamba, Rutana et Ruyigi pour la région sud-est.

Le choix des communes (unités administratives et planification) et des collines (unités de planification des activités en direction des bénéficiaires du projet) d'intervention seront identifiées suivant une approche « zone de concentration ». Les critères ci-après guideront le choix de ces zones de concentration :

- ✓ Opportunité d'intensification de la production des activités agrosylvopastorales et halieutique ;
- ✓ Avantages comparatifs et compétitifs des localités à retenir ;
- ✓ La dynamique d'occupation du sol intégrant les possibilités de densification des centres de rayonnement collinaires susceptibles d'évoluer vers les agropoles d'entreprises
- ✓ La situation de sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- ✓ La dynamique et le potentiel des marchés ;
- ✓ Les possibilités d'extension de l'intervention du FIDA pour couvrir les provinces et communes non suffisamment couvertes de manière à optimiser l'impact des interventions sur les cibles

2.3 Théorie du changement du PRODER

La situation dans les zones rurales du Burundi est caractérisée par la prédominance des facteurs de fragilité : niveaux élevés de pauvreté et d'inégalité entre les sexes, taux élevés de chômage et de dépendance des jeunes, malnutrition généralisée, dégradation de l'environnement et faible capacité d'adaptation pour faire face aux impacts du changement climatique. Cette situation est également liée à la fragmentation des



exploitations agricoles de 0,4 ha en moyenne, aux normes et pratiques sociales et culturelles qui perpétuent l'inégalité entre les sexes, l'insécurité alimentaire, la faible productivité du capital et des systèmes agricoles, la difficulté d'accéder à des services et à des intrants agricoles de qualité, l'insuffisance des opportunités économiques et des emplois, le manque d'infrastructures socio-économiques de base comme l'eau potable et une bonne hygiène ainsi que la faible organisation des filières et marchés agricoles. Le PRODER cherche à sortir équitablement les populations en particulier jeunes du cercle vicieux de la fragilité, en ciblant les différentes catégories de jeunes femmes et d'hommes vivant dans les zones rurales alphabétisés ou non, qui sont déjà actifs ou portent des idées d'entreprise ayant un potentiel entrepreneurial avéré.

2.4 Groupes cibles du PRODER

Tableau 2 : Synthèse de la répartition des groupes bénéficiaires par âge, genre et statut du ménage

Catégories de groupes cibles	Ménages		Dont femmes	
	%	Nombre	%	Nombre
1. Jeunes micro entrepreneurs (15-35 ans)	50%	40 000	50%	20 000
2. Ménages pauvres et vulnérables	40%	32 000	25%	20 000
3. peuple Autochtone (Batwa)	5%	4 000	2,5%	2 000
4. personnes vivant avec handicap, Personnes déplacées internes (PDI) personnes rapatriées	5%	4 000	2,5	2 000
Total	100%	80 000	55%	44 000

3. Objectifs généraux du PRODER

Le PRODER a pour objectif général de contribuer à la "Réduction de la pauvreté, amélioration de la nutrition et de la sécurité alimentaire des communautés rurales" de sa zone d'intervention. L'objectif de **développement** est d'améliorer les conditions de vie des communautés rurales à travers la promotion équitable et inclusive de l'entrepreneuriat des jeunes ainsi que d'un environnement propice au développement des entreprises agropastorales".

Les effets attendus : à travers cet objectif, le PRODER aura trois effets majeurs :

- Au moins 7 840 entreprises créées ou consolidées et développées par les jeunes ruraux ont créé des revenus et 39 000 emplois décents et durables dans la zone d'intervention du programme grâce à la diversification et l'accroissement de l'offre des biens et de services de qualité ;
- 40 000 porteurs d'initiatives économiques et les entreprises à consolider améliorent leur accès aux terres pour l'agriculture et aux autres actifs productifs ainsi qu'aux infrastructures et équipements nécessaires au développement de leurs entreprises pour réduire la pénibilité du travail, améliorer la compétitivité et la productivité du travail, réduire pertes d'aliments et de nutriments ainsi qu'augmenter la commercialisation de produits sains, des produits de qualité et nutritifs ;




- Le cadre institutionnel et réglementaire est propice au développement de l'entrepreneuriat rural, grâce aux textes et règlements actualisés, traduits, produits et largement diffusés.

4. Objectif de la mission

4.1 Objectif global

Dans le cadre du développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux et de la promotion des entreprises des jeunes ruraux en particulier, le Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural (PRODER) doit assurer la mise à disposition aux entreprises agrosylvopastorales et halieutiques un service de consolidation et d'accélération. Ces services d'accélération d'entreprise s'inscrivent dans un parcours d'accompagnement d'entrepreneurs ruraux (voir **annexe 1**).

Les services porteront, notamment mais pas exclusivement, sur l'accompagnement des entreprises agrosylvopastorales et halieutiques à consolider leurs modèles économiques, à renforcer leurs stratégies et plans d'affaires et à s'intégrer dans des systèmes de marchés rémunérateurs, inclusifs et résilients. Des chaînes de valeur agrosylvopastorales et halieutiques ont été identifiées et les différents métiers et opportunités d'entreprises porteuses et innovantes, ont été cartographiés et caractérisés (voir en **annexe 2**, à titre indicatif, les types d'entreprises agrosylvopastorales et halieutiques pouvant être accompagnées par le PRODER).

4.2 Objectifs spécifiques

1. Renforcer les compétences entrepreneuriales et techniques :

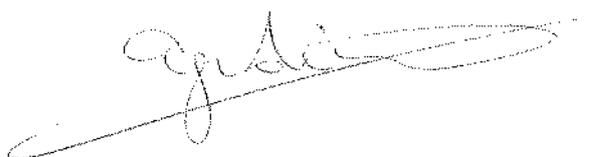
- Fournir des formations ciblées sur la gestion d'entreprise, la planification stratégique, la gestion financière et la gestion des ressources humaines pour améliorer les capacités de gestion des entreprises.
- Offrir des formations techniques sur les meilleures pratiques agroécologiques, les techniques de transformation alimentaire, les normes de qualité et d'hygiène, ainsi que sur l'utilisation efficace des technologies agricoles.

2. Accroître l'accès aux financements et aux marchés :

- Identifier et faciliter l'accès à diverses sources de financement, y compris les subventions gouvernementales, les prêts bancaires, les investissements privés et les initiatives de financement alternatif.
- Faciliter la participation des entreprises à des foires commerciales, des salons professionnels et des événements de réseautage pour renforcer leurs contacts avec les acheteurs potentiels et les partenaires commerciaux.

3. Stimuler l'innovation et l'adoption de technologies appropriées :

- Encourager l'adoption de technologies innovantes, durables et à faible émission de CO₂, dans les domaines de la production, de la transformation et de la commercialisation des produits agrosylvopastoraux et halieutiques.



- Promouvoir la recherche et le développement (R&D) dans le secteur agroalimentaire pour encourager l'innovation et l'amélioration des pratiques agricoles et de transformation.

4. Améliorer la durabilité environnementale et sociale des entreprises :

- Sensibiliser les entreprises aux pratiques agricoles durables, à la gestion des ressources naturelles et à la conservation de l'environnement.
- Encourager l'adoption de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, telles que l'agroforesterie, la gestion intégrée des pestes et des maladies, et la conservation des sols et de l'eau.
- Promouvoir les pratiques commerciales équitables et inclusives, notamment en favorisant l'emploi local, en soutenant les petites exploitations familiales et en garantissant l'accès équitable aux opportunités économiques pour les groupes marginalisés.

5. Promouvoir de façon active l'égalité de genre et l'inclusion sociale

Le service d'accélération vise également à promouvoir l'égalité des genres et l'inclusion sociale en favorisant la participation équitable des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés aux opportunités économiques et entrepreneuriales. À travers des interventions sensibles au genre, des formations spécifiques et des activités de sensibilisation, l'objectif est de réduire les disparités de genre, de renforcer l'autonomisation des femmes et des jeunes entrepreneurs et d'assurer une intégration sociale et économique équitable dans le processus de développement des entreprises agrosylvopastorales et halieutiques au Burundi.

Le service d'accélération vise à adresser de manière ciblée les défis rencontrés par les entreprises agrosylvopastorales et halieutiques au Burundi, tout en contribuant à leur développement durable et à leur intégration dans les marchés locaux et internationaux.

5. Périmètre des services, tâches et résultats attendus du prestataire

4.1 Principales activités du prestataire de service

1. Élaborer des plans d'action :

- Réaliser une analyse approfondie des besoins des entreprises participantes à travers des diagnostics individualisés.
- Développer un plan d'action personnalisé pour chaque entreprise, détaillant les activités à entreprendre, les objectifs à atteindre et les échéances à respecter.

2. Former et renforcer les capacités :

- Organiser des sessions de formation sur des sujets pertinents tels que la gestion d'entreprise, la gestion financière, le marketing, la qualité des produits, la certification, etc.




- Faciliter des ateliers pratiques et des formations techniques sur les bonnes pratiques agricoles, les techniques de transformation alimentaire, les normes de qualité et d'hygiène, etc.
- Assurer un accompagnement individualisé pour répondre aux besoins spécifiques des entreprises en matière de formation et de renforcement des capacités.

3. Accompagner de façon personnalisée :

- Assigner des consultants expérimentés pour fournir un soutien individuel aux entreprises dans le développement et la mise en œuvre de leurs plans d'action.
- Organiser des séances de mentorat régulières pour offrir des conseils stratégiques et aider les entreprises à surmonter les défis rencontrés dans leur développement.

4. Faciliter l'accès aux financements et aux marchés :

- Identifier et faciliter l'accès aux sources de financement appropriées, y compris les subventions, les prêts, les investissements et les initiatives de financement alternatif.
- Établir des partenariats avec des institutions financières, des investisseurs, des bailleurs de fonds et des organisations de développement pour soutenir les entreprises dans l'obtention de financements.
- Faciliter la participation des entreprises à des événements de réseautage, des foires commerciales et des salons professionnels pour explorer de nouvelles opportunités de marché et établir des contacts commerciaux.

5. Faciliter le réseautage et de l'échange d'expériences :

- Organiser des événements de réseautage réguliers pour permettre aux entreprises de partager leurs expériences, leurs bonnes pratiques et leurs défis.
- Faciliter la collaboration et les partenariats entre les entreprises, les acteurs de la chaîne de valeur et les parties prenantes du secteur agroalimentaire.

6. Promouvoir l'égalité des genres et l'inclusion sociale

Sensibiliser et former :

- Organiser des séances de sensibilisation et des formations sur les questions de genre et d'inclusion sociale à l'intention des entrepreneurs, des employés et des parties prenantes impliquées dans le service d'accélération.
- Sensibiliser aux stéréotypes de genre et aux barrières sociales qui peuvent affecter la participation des femmes et d'autres groupes marginalisés aux opportunités économiques et entrepreneuriales.

Faciliter un accès équitable aux opportunités :

- Garantir un accès équitable aux opportunités offertes par le service d'accélération, en veillant à ce que les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et d'autres groupes marginalisés soient inclus dans le processus de sélection des entreprises participantes.




- Adopter des mesures spécifiques pour encourager la participation active des femmes dans les activités de renforcement des capacités, de mentorat et de réseautage, en tenant compte de leurs besoins spécifiques.

Appuyer de façon spécifique les femmes entrepreneurs :

- Fournir un accompagnement et un soutien spécifiques aux femmes entrepreneurs pour surmonter les obstacles liés à la gestion d'entreprise, à l'accès aux financements et aux marchés, et à l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale.
- Mettre en place des programmes de mentorat et de coaching dirigés par des femmes leaders pour inspirer, guider et soutenir les femmes entrepreneures dans leur parcours professionnel.

Intégrer l'approche genre dans les activités de renforcement des capacités :

- Intégrer une perspective genre dans la conception et la mise en œuvre des sessions de formation et des ateliers techniques, en abordant les questions telles que l'autonomisation des femmes, l'accès aux ressources et la conciliation travail-famille.
- Encourager la participation équilibrée des femmes et des hommes dans les activités de groupe, en favorisant un environnement inclusif et respectueux de la diversité.

6. Suivre et évaluer :

- Mettre en place des mécanismes de suivi pour suivre les progrès des entreprises dans la réalisation de leurs objectifs.
- Évaluer régulièrement l'impact des interventions sur la croissance, la rentabilité et la durabilité des entreprises participantes.
- Adapter les stratégies et les activités en fonction des résultats obtenus et des retours d'expérience des entreprises.
- Collecter des données sexospécifiques pour évaluer la participation et les résultats des femmes et des hommes dans le service d'accélération.
- Évaluer régulièrement l'impact des interventions sur l'autonomisation économique des femmes, la réduction des inégalités de genre et l'amélioration de l'inclusion sociale au sein des entreprises bénéficiaires

6. Résultats attendus

6.1. Résultats qualitatifs

1. Amélioration de la productivité :

- Augmentation de la production agricole, sylvicole, d'élevage et halieutique grâce à l'adoption de meilleures pratiques et de technologies appropriées.
- Optimisation des processus de production pour accroître l'efficacité et la rentabilité des entreprises.




2. Renforcement des compétences entrepreneuriales :

- Développement des compétences en gestion d'entreprise, en planification stratégique, en marketing et en gestion financière pour une meilleure prise de décision.
- Accroissement de la capacité des entrepreneurs à identifier et à saisir les opportunités sur le marché.

3. Accès accru aux financements :

- Obtention de financements supplémentaires par le biais de subventions, de prêts bancaires, d'investissements et d'autres sources de financement.
- Amélioration de la solvabilité des entreprises grâce à une meilleure gestion financière et à la présentation de projets solides aux bailleurs de fonds.

4. Expansion des marchés et des débouchés :

- Diversification des marchés de vente pour les produits agrosylvopastoraux et halieutiques, y compris l'accès aux marchés locaux, régionaux et internationaux.
- Renforcement des partenariats avec des distributeurs, des transformateurs, des détaillants et d'autres acteurs de la chaîne de valeur pour élargir les débouchés commerciaux.

5. Adoption de pratiques durables :

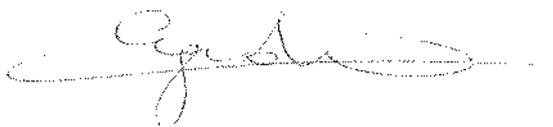
- Intégration de pratiques agricoles, sylvicoles, d'élevage et de pêche durables pour réduire l'impact environnemental et promouvoir la conservation des ressources naturelles.
- Renforcement de la responsabilité sociale des entreprises envers les communautés locales et les travailleurs, notamment en garantissant des conditions de travail équitables et des pratiques commerciales responsables.

7. Renforcement de la résilience économique :

- Amélioration de la capacité des entreprises à faire face aux chocs économiques et aux aléas climatiques grâce à une meilleure gestion des risques.
- Réduction de la dépendance aux facteurs externes en développant des stratégies d'autonomisation et de diversification économique.

8. Création d'emplois et de valeur ajoutée :

- Génération d'emplois supplémentaires dans les secteurs agrosylvopastoraux et halieutiques, contribuant ainsi à la réduction du chômage et à l'amélioration des conditions de vie des populations locales.
- Création de valeur ajoutée tout au long de la chaîne de valeur, de la production à la commercialisation, en favorisant une croissance économique durable et inclusive.



9. Participation accrue des femmes et des groupes marginalisés :

- Augmentation du nombre de femmes entrepreneurs et de membres de groupes marginalisés participant activement aux activités de renforcement des capacités, de mentorat et de réseautage.
- Réduction des disparités de genre dans l'accès aux opportunités économiques et entrepreneuriales, favorisant ainsi une représentation plus équilibrée des genres dans le secteur.

10. Autonomisation économique des femmes et des jeunes :

- Renforcement des compétences entrepreneuriales, financières et techniques des femmes et jeunes entrepreneurs, améliorant ainsi leur capacité à gérer et à développer leurs entreprises de manière durable.
- Accroissement de la participation des femmes et des jeunes aux décisions commerciales et à la gestion des ressources au sein de leurs entreprises.

11. Réduction des inégalités de genre :

- Diminution des stéréotypes de genre et des barrières sociales qui entravent la participation des femmes aux activités économiques, en favorisant un environnement plus inclusif et respectueux de la diversité.
- Promotion de l'égalité des chances et de l'accès équitable aux ressources, aux financements et aux opportunités pour les femmes entrepreneurs et les travailleurs.

12. Amélioration de l'inclusion sociale :

- Renforcement de la cohésion sociale et de la solidarité au sein des communautés, en favorisant la participation active de tous les membres, indépendamment de leur origine sociale, de leur sexe ou de leur statut socio-économique.
- Réduction de l'exclusion sociale et de la marginalisation des groupes vulnérables, en favorisant leur intégration économique et leur participation au développement local.

13. Création d'un environnement favorable aux femmes et jeunes entrepreneurs :

- Encouragement de la création et de la croissance d'entreprises dirigées par des femmes et des jeunes, contribuant ainsi à la diversification de l'économie et à la création d'emplois dans les communautés locales.
- Promotion d'une culture d'entreprise inclusive, qui valorise la contribution des femmes et des jeunes et favorise leur épanouissement professionnel et personnel.



6.2. Résultats quantitatifs

Au terme de ses prestations annuelles, il est attendu qu'au moins 4800 entrepreneurs ou porteurs de projets de micro, petites et moyennes entreprises ou initiatives économiques aient bénéficié et aient terminé avec succès les services d'appui-conseil, coaching et accompagnement à mesure de consolider ou porter à l'échelle leurs initiatives et parvenir de la sorte à faire tourner au moins 1600 entreprises viables (dont 84% collectives et 16% individuelles).

7. Profil du prestataire

1. Expertise sectorielle :

- Expérience avérée dans le développement et le soutien aux entreprises opérant dans les secteurs agrosylvopastoraux et halieutiques, de préférence avec une connaissance spécifique du contexte burundais.
- Compréhension approfondie des défis et des opportunités auxquels sont confrontées les entreprises dans ces secteurs, y compris les questions liées à la production, à la transformation, à la commercialisation et à la durabilité.

2. Compétences techniques et entrepreneuriales :

- Expertise dans la gestion d'entreprise, la planification stratégique, la gestion financière, le marketing et d'autres domaines pertinents pour le développement des entreprises.
- Capacité à concevoir et à mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités adaptés aux besoins spécifiques des entreprises agrosylvopastorales et halieutiques.

3. Réseau et partenariats :

- Capacité à établir et à entretenir des partenariats avec des acteurs clés du secteur privé, du secteur public, de la société civile et du développement international.
- Accès à un réseau étendu d'experts, de consultants et de praticiens spécialisés dans les domaines pertinents pour soutenir les entreprises dans leur croissance et leur développement.

4. Expérience en accompagnement des entreprises :

- Expérience démontrée dans la fourniture de services de conseil et d'accompagnement aux entreprises, y compris le mentorat individuel, la formation en groupe et le développement de plans d'action personnalisés.
- Capacité à comprendre les besoins spécifiques des entreprises et à élaborer des solutions adaptées pour les aider à atteindre leurs objectifs.



5. Capacité de gestion de projet :

- Compétences en gestion de projet pour planifier, coordonner et mettre en œuvre efficacement les activités du service d'accélération dans le respect des délais et des budgets.
- Capacité à assurer un suivi rigoureux des progrès réalisés, à évaluer les résultats obtenus et à ajuster les stratégies en fonction des besoins et des retours d'expérience des entreprises.

6. Engagement envers le développement durable :

- Engagement en faveur du développement durable et de l'impact social, environnemental et économique positif des interventions auprès des entreprises.
- Capacité à intégrer des pratiques durables dans la conception et la mise en œuvre des programmes, en favorisant la conservation des ressources naturelles et la responsabilité sociale des entreprises.

7. Expérience en genre et en inclusion sociale :

- Expertise démontrée dans la promotion de l'égalité des genres, la sensibilisation aux questions de genre et l'intégration de l'approche genre dans les programmes de développement.
- Compréhension approfondie des concepts liés à l'égalité des genres, à l'autonomisation des femmes, à la diversité et à l'inclusion sociale.

8. Capacité à concevoir des interventions sensibles au genre :

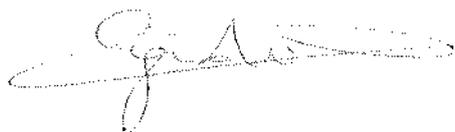
- Compétence dans la conception et la mise en œuvre de programmes et de projets sensibles au genre, intégrant une analyse différenciée selon les sexes (ADS) pour identifier les besoins spécifiques des femmes et des hommes.

9. Sensibilité culturelle et contextuelle :

- Capacité à travailler dans un contexte culturellement diversifié et à adapter les approches de promotion de l'égalité des genres aux réalités socio-culturelles et économiques locales.
- Compréhension des défis spécifiques rencontrés par les femmes et les groupes marginalisés dans le contexte burundais.

10. Engagement envers l'inclusion et la diversité :

- Engagement en faveur de la promotion de l'inclusion sociale et de la diversité, démontré par des actions concrètes visant à favoriser la participation équitable de tous les membres de la communauté.
- Capacité à travailler de manière collaborative avec des partenaires locaux et des groupes communautaires pour garantir une approche inclusive et participative.



11. **Compétences en communication et en sensibilisation :**

- Compétence en communication interculturelle et en sensibilisation, permettant de mobiliser efficacement les parties prenantes autour des enjeux liés à l'égalité des genres et à l'inclusion sociale.
- Capacité à animer des séances de formation et des ateliers de sensibilisation sur les questions de genre et à faciliter des discussions ouvertes et inclusives.

Pour être admises, ces compétences devront être développées sur une période d'au moins cinq ans (5 ans) de travail avec les projets de développement rural ou institutions publiques de développement agricole, agro-alimentaire ou agro-business, prouvée par les statuts ou attestations de services rendus ;

L'expérience spécifique dans l'accompagnement, suivi et coaching dans le cadre d'un processus d'accélération d'entreprises agrosylvopastorales et halieutiques existantes ou créées devra être prouvée **par trois (03) PV de validation /attestation de bonne exécution.**

12. **Capacité financière**

Le prestataire devra avoir une capacité financière d'exécuter la mission, prouvée par un chiffre d'affaires moyen de cent cinquante millions de francs burundais (Bif 200.000.000) ou cinquante-trois mille dollars américains (70.000 \$US) pour les trois dernières années (fournir des états financiers certifiés par le fisc ou les documents de conventions d'exécution soutenues par des documents attestant bonne exécution ou bonne fin de la convention).

13. **Principales qualifications et compétences du personnel professionnel à aligner pour la mission**

Expert principal en entrepreneuriat rural, Chef de mission.

- *Qualifications*

L'expert en entrepreneuriat rural devra avoir au minimum un *diplôme* de niveau Bac+4 ou équivalent) en Agronomie, en Economie rurale, en gestion, en administration des affaires, en Entrepreneuriat rural ou tout domaine apparenté.

- *Expérience générale professionnelle*

Expérience générale professionnelle générale d'au moins dix (10) ans de travail avec les projets de développement rural/institutions publiques de développement agricole

- *Expérience spécifique*

L'expert doit avoir une expérience spécifique dans le développement et la promotion de l'entrepreneuriat rural, avec une compréhension approfondie des défis et des opportunités spécifiques aux entreprises agrosylvopastorales et halieutiques appuyées



par des projets ou programmes de complexité similaire au PRODER avec au moins **trois (03) références techniques, prouvées par des attestations de services rendus.**

Expert formateur en gestion des entreprises

- *Qualifications*

Diplôme minimum de niveau Bac+4 ou équivalent) en gestion des entreprises, en marketing, en économie rurale, en gestion financière, en entrepreneuriat rural, en développement communautaire, ou dans un domaine apparenté.

- *Expérience générale professionnelle*

Expérience générale d'au moins 5 ans de travail avec les projets de développement rural /institutions publiques de développement agricole.

- *Expérience spécifique*

Expérience spécifique en gestion des entreprises, y compris la planification stratégique, la gestion financière, le marketing et la gestion des ressources humaines, afin d'aider les entrepreneurs ruraux à améliorer leurs capacités de gestion dans le cadre des entreprises rurales appuyées par des projets ou programmes de complexité similaire au PRODER avec au moins trois **(03) références techniques, prouvées par des attestations de services rendus.**

Spécialiste en accès aux financements et aux marchés

- *Qualifications*

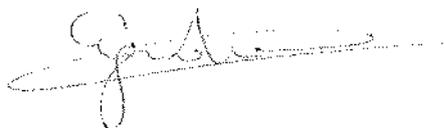
Diplôme minimum de niveau Bac+4 ou équivalent) en gestion des entreprises, en Marketing, en économie rurale, en entrepreneuriat rural, en développement communautaire, ou dans un domaine apparenté.

- *Expérience générale professionnelle*

Expérience générale d'au moins 5 ans de travail avec les projets de développement rural /institutions publiques de développement agricole.

- *Expérience spécifique*

Expérience spécifique en connaissance approfondie des mécanismes de financement et des opportunités de marché pour les entreprises rurales, capable d'identifier et de faciliter l'accès à des sources de financement et à de nouveaux marchés dans le cadre des entreprises rurales appuyées par des projets ou programmes de complexité similaire au PRODER avec au moins trois **(03) références techniques, prouvées par des attestations de services rendus.**



Expert en technologies agricoles et environnementales

- *Qualifications*

Diplôme minimum de niveau Bac+4 ou équivalent) en technologie agro-alimentaire, en agro-industrie, en sciences de gestion agro-alimentaire ou dans un domaine apparenté.

- *Expérience générale professionnelle*

Expérience générale professionnelle générale d'au moins cinq (05) ans de travail avec les projets de développement rural/institutions publiques de développement agricole.

- *Expérience spécifique*

Expérience spécifique avec expertise dans les technologies agricoles et environnementales, capable de conseiller les entreprises sur l'adoption de pratiques agricoles durables et l'intégration de technologies innovantes pour améliorer leur productivité et leur rentabilité dans le cadre des entreprises rurales appuyées par des projets ou programmes de complexité similaire au PRODER avec au moins trois **(03) références techniques, prouvées par des attestations de services rendus.**

Expert en genre et développement

- *Qualifications*

Diplôme minimum de niveau Bac+4 ou équivalent) en Sciences sociales, en agro-sociologie ou dans un domaine lié au développement rural

- *Expérience générale professionnelle*

Expérience générale professionnelle générale d'au moins cinq (05) ans de travail avec les projets de développement rural/institutions publiques de développement social.

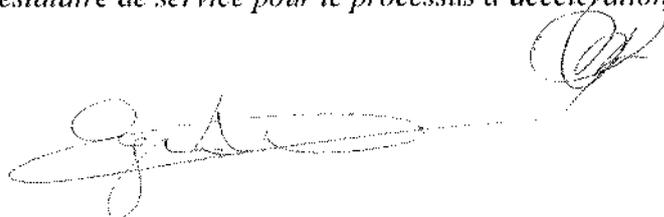
- *Expérience spécifique*

Expérience spécifique dans la conception et la mise en œuvre de programmes sensibles au genre, capable de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des jeunes entrepreneurs dans le secteur agroalimentaire dans le cadre des entreprises rurales appuyées par des projets ou programmes de complexité similaire au PRODER avec au moins trois **(03) références techniques, prouvées par des attestations de services rendus.**

8. Durée de la mission

La durée de la mission est prévue pour toute la période du programme mais à base des contrats de performances annuelles articulées sur le Programmes de Travail et Budget Annuel (PTBA) de la période, renouvelables après évaluation des performances annuelles à base des indicateurs d'une gestion axée sur les résultats. En cas

Recrutement d'un prestataire de service pour le processus d'accélération des entreprises



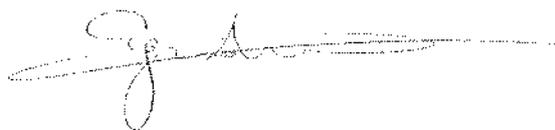
d'évaluation négative ne permettant pas la poursuite de la collaboration, il sera mis fin au contrat

9.Services et équipements à fournir par le client

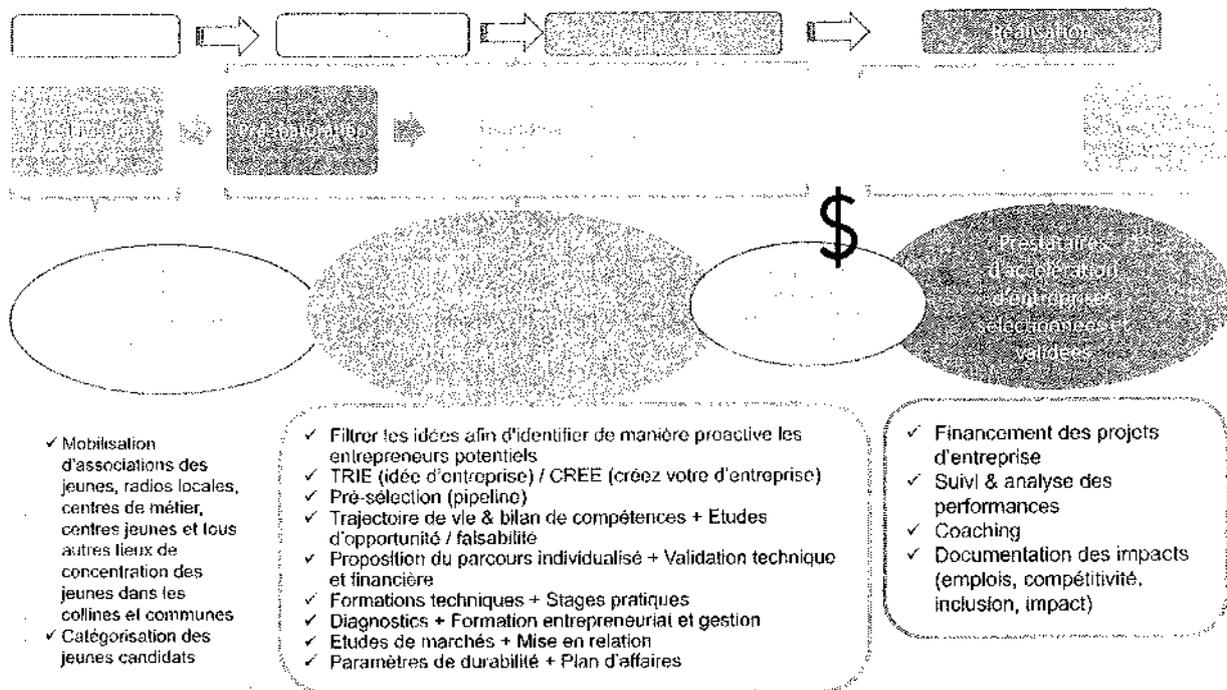
Le PRODER donnera au consultant toute documentation utile pour l'accomplissement de la mission.

10.Services et équipements à fournir par le consultant

Le consultant est censé fournir durant l'exécution de la mission, son matériel informatique, ses véhicules pour le déplacement de son personnel.



Appendice 1 à la Section VI: Parcours type d'accompagnement des entreprises agrosylvopastorales et halieutiques du PRODER



Les jeunes hommes et femmes, et les groupes vulnérabilisés des provinces d'intervention du PRODER, seront informés sur les opportunités d'emplois et d'entreprises au sein des chaînes de valeurs ciblées par le programme.

Les candidats motivés seront alors catégorisés et orientés vers les prestataires de maturation des idées et d'incubation de projets d'entreprises.

En fin d'incubation, les projets d'entreprises prometteurs, accompagnés d'un plan d'affaire et d'une demande de financement, seront alors orientés vers les institutions de financements et le Fonds de subvention à coûts partagés.

Une fois sélectionnés et validés les projets d'entreprises retenus seront alors financés et accompagnés dans leur réalisation, consolidation et intensification.

[Signature]

[Signature]

Appendice 2 à la section VI :Catégories des bénéficiaires, actions à mener et stratégies pour atteindre les objectifs

Catégorie de bénéficiaires	Actions à mener	Stratégie pour atteindre les objectifs
5 000 jeunes hommes (18-35 ans) et jeunes femmes (15-35 ans) entrepreneurs engagés dans des activités agropastorales et métiers connexes avec de réels potentiels de croissance, mais qui rencontrent des contraintes techniques ou financières qui limitent leur développement	Accompagner les jeunes : (i) pour augmenter la productivité et la rentabilité ; (ii) pour sécuriser les approvisionnements ; (iii) pour diversifier les débouchés ; (iv) pour accéder au financement ; (v) sur les aspects techniques et managériaux	Suivre le parcours « Accélération » pour accroître la compétitivité des entreprises
24 000 jeunes hommes (18-35 ans) et jeunes femmes (15-35 ans) du milieu rural, n'ayant pas été formé dans les domaines agro-pastoraux, pratiquant ou non des activités de production agricole, avec un accès limité aux technologies agricoles modernes, aux marchés et aux services	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner les jeunes : (i) pour le développement de nouvelles idées de projets en privilégiant l'innovation ; (ii) pour mûrir leur projet, tester leurs idées et les confronter au marché Former les jeunes sur les bases de la gestion d'une entreprise 	Suivre le parcours d'incubation qui est un processus : (i) favorisant l'émergence et la croissance d'entreprises compétitives et (ii) intégrant l'apprentissage y compris des opportunités de formation de proximité durant une courte période, selon une approche méthodologique basée sur le « learning by doing »
11 000 jeunes hommes (18-35 ans) et jeunes femmes (15-35 ans) diplômés de l'enseignement technique agricole ou non – y compris des jeunes de niveau post-primaire, secondaire ou supérieur – et souhaitant créer ou développer leurs entreprises agropastorales	Accompagner les ménages à : (i) accéder à la terre ; (ii) développer des activités génératrices de revenus ; (iii) vulgariser et promouvoir des innovations et itinéraires techniques permettant l'amélioration de la production et de la productivité agricole	Suivre le parcours d'intensification durable à travers l'amélioration de l'accès à la terre, l'amélioration de la sécurité alimentaire, l'augmentation de la productivité orientée vers le marché, la diversification des revenus et l'amélioration de la
33 000 ménages ayant peu d'accès à la terre et aux autres actifs productifs. Des jeunes issus de ces ménages amélioreront leurs actifs et capacités en passant par l'incubation et bénéficieront d'appuis à l'entrepreneuriat		
7 000 ménages avec un peu plus d'accès à la terre et aux autres actifs et qui peuvent augmenter leur potentiel.		




Appendice 3 à la section VI : Types d'entreprises agrosylvopastorales et halieutiques susceptibles d'être accompagnées par le PRODER

Cette liste a été élaborées à titre indicatif afin de donner une idée des entreprises agrosylvopastorales et halieutiques pouvant être accompagnées par le PRODER. Une liste plus précise sera établie ultérieurement à la suite d'études de chaînes de valeur accompagnée d'une cartographie des métiers et des entreprises existantes et potentielles. Le PRODER prévoit d'accompagner trois types d'entreprises :

1. Des micro-, petites et moyennes entreprises individuelles ou collectives déjà établies ;
2. Des micro-, petites et moyennes entreprises individuelles portées par des primo-entrepreneurs ;
3. Des micro-, petites et moyennes entreprises collectives portées par des primo-entrepreneurs.

Secteurs possibles pour les entreprises individuelles de production, de transformation et de commercialisation de :

- | | | |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Riz de marais
<input type="checkbox"/> Maïs hybride
<input type="checkbox"/> Maïs composite
<input type="checkbox"/> Plants de bananiers améliorés
<input type="checkbox"/> Pomme de terre
<input type="checkbox"/> Haricot bio fortifié
<input type="checkbox"/> Soja
<input type="checkbox"/> Millet
<input type="checkbox"/> Patate douce à chair orange
<input type="checkbox"/> Maraîchage
<input type="checkbox"/> Avocats greffés | <input type="checkbox"/> Manguiers greffés
<input type="checkbox"/> Orangers greffés
<input type="checkbox"/> Citronniers greffés
<input type="checkbox"/> Mandariniers greffés
<input type="checkbox"/> Maracujas
<input type="checkbox"/> Pruniers de japon
<input type="checkbox"/> Papayers
<input type="checkbox"/> Anacardier
<input type="checkbox"/> Macadamia
<input type="checkbox"/> Bovins, porcs (en suivant l'approche CSCA)
<input type="checkbox"/> Caprins | <input type="checkbox"/> Pisciculture associée aux volailles ou aux porcs
<input type="checkbox"/> Apiculture
<input type="checkbox"/> Aviculture traditionnelle améliorée
<input type="checkbox"/> Culture des champignons
<input type="checkbox"/> Services (ACSA)
<input type="checkbox"/> Aliments bétail
<input type="checkbox"/> Alevins et de jeunes porcins
<input type="checkbox"/> Lait et produits laitiers |
|---|---|---|

Des entreprises individuelles ou collectives pourraient être accompagnées dans le cadre de la gestion et de la valorisation d'infrastructures et d'équipement pour le stockage, la transformation, le conditionnement et la logistique agricole. Dans le cadre de la contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et afin de garantir une inclusion socioéconomique de groupes vulnérabilisés, le PRODER prévoit également d'accompagner des entreprises engagées dans la valorisation (production, transformation, conditionnement, distribution et commercialisation) :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Des produits maraîchers ;
<input type="checkbox"/> Des champignons ;
<input type="checkbox"/> De la patate douce à chair orange (PDCO) ;
<input type="checkbox"/> Du soja et de l'arachide ; | <input type="checkbox"/> Des petits ruminants, aviculture, pisciculture, élevage des lapins, élevage de porcs, apiculture ;
<input type="checkbox"/> Des foyers améliorés (notamment de personnes issues de la communauté Batwa) ; |
|--|---|

- D'aliments de complément pour enfant



Appendice 4 à la section VI : Les étapes du mécanisme de ciblage et d'inclusion des promoteurs des initiatives économiques dans les différents parcours prévus

Etapes	Activités	Résultats attendus	Durée
1.	Identification/éligibilité		1-2 semaines
	Sensibilisation-ciblage	A partir des campagnes de sensibilisation, repérage et prise de RDV auprès des PIE	
	Entretiens Conseiller d'Entreprise (CE) avec jeune porteur du projet (JPP) pour identification idée	Conduite d'entretien semi-directif avec les PIE (3h/PIE)	
	Rédaction fiche idée JPP et tableaux de pré-sélection	Mise au propre/rédaction d'une fiche de synthèse + réalisation d'un tableau de synthèse pour l'ensemble des JPP à soumettre au comité de sélection	
	sélection - validation par Comité ad hoc	Présentation des idées de projets par les CE devant le comité de validation	
2.	Orientation		2 - 4 semaines
	Entretien trajectoire de vie / Bilan de compétence	Entretien CE-PIE = étude cohérence trajectoire de vie-compétence et projet	
	Cadrage des objectifs du projet (enjeu-finalité-objectif)	Entretien CE-PIE = cadrage des objectifs	
	Étude de l'insertion du projet dans le territoire (zone agro-écologique / centre de rayonnement) : opportunité filière, bassin de production /transformation, marchés et insertion / inclusion sociale)	Sur la base des objectifs souhaités du projet, vérifier son insertion territoriale (filière, centre de rayonnement et acteurs notamment l'entrepreneur de référence, fournisseurs de biens et services essentiels, acheteurs de produits)	
	Élaboration d'un plan d'action projet	A partir du cadrage des objectifs un plan d'action du projet est élaboré par le PIE avec assistance du CE	
	Élaboration du parcours individualisé	Sur la base des actions à développer, un plan de renforcement et d'accompagnement du PIE est élaboré avec les coûts	
	Validation du parcours (technique et financière)	Présentation du projet de parcours individualisé par les PIE devant le comité de validation	
	Contractualisation du parcours avec le JPP	n'ont pas été validés sont éventuellement réorientés	
3.	Maturation/montage du projet		4-6 semaines
	Entretien réguliers du CE avec le JPP - Aide sur formation (technique, gestion, etc.) - Suivi stage pratiques dans le réseau entrepreneurs de référence - Études des résultats des différents diagnostics - Points de blocages à lever - Mise en relation avec partenaires	RDV réguliers prévus dans le parcours pour effectuer des bilans (compétence, motivation, points de blocage, etc.) au minimum 1 tous les mois	
	Formation à l'entrepreneuriat		
	Formation à la gestion et à la comptabilité		
	Formation technique pratique spécifique à la conduite de l'activité		

	Formation sur la réalisation d'étude (technique, de marché, qualité et hygiène, etc.)		
	Stage pratique chez un entrepreneur référent		
	Mise en relation avec les différents partenaires en particulier avec les autorités compétentes pour finaliser les démarches administrative relative au foncier		
	Etude durabilité (technique financière, sociale, environnementale du projet, démarche foncière)	A partir des différents résultats d'étude et du renforcement en compétence éventuel du JPP, travail sur la durabilité du projet	
	Elaboration d'un plan d'affaire sur 5 ans	Un plan d'affaire est élaboré afin d'envisager la viabilité financière du projet ainsi que l'atteinte du revenu minimum du JPP	
	Finalisation du document projet (Budget du projet - BP - et présentation technique)	Le CE travaille avec le JPP pour finaliser un document de projet qui intègre tous les éléments du projet ainsi qu'un BP avec un plan de financement clair	
	Validation du projet par le comité de validation	Présentation du projet par le JPP devant le comité de validation	
4.	Création du projet		3 - 6 semaines
	Suivi du plan de financement et de l'équipement	Après validation du financement, suivi de l'achat et de l'installation des équipements	
	Accompagnement des démarches administratives (foncier, création entreprise)	Le CE met en relation le JPP avec les autorités compétentes pour finaliser la création administrative de l'entreprise	
	Accompagnement et suivi de la création de l'entreprise	Le CE suit les différentes étapes de création de l'entreprise (mise en place des activités de production)	
	Accompagnement et suivi du démarrage (test production)	Le CE suit les 1ers résultats de mise en production	
	Accompagnement et contrôle de gestion	Le CE suit la mise en place des outils de gestion comptable et financière et la réalisation de la comptabilité et de la gestion mensuellement	
	Organisation d'échanges d'expérience entre JPP identiques	Le CE en lien avec le coordinateur organise des rencontres entre JPP	
	Bilan année 1	Un bilan global est réalisé pour réajuster le développement des activités et de l'accompagnement	
	Sous-total		10 - 18 semaines
5.	Appui - conseil et accompagnement/coaching pour consolidation		26 - 156 semaines
	Accompagnement ciblé adapté au besoin de l'entreprise et de l'entrepreneur en année 2	MPER viables	
	Accompagnement ciblé adapté au besoin de l'entreprise et de l'entrepreneur en année 3	MPER viables et taux de survie élevé	
Total			36-174 semaines, soit 9 - 43,5 mois